

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 25 Mai 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix huit mai deux mille neuf, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves-Marie BONNISSANT, Hubert DUBOST, Didier LE BEL, Grégory GRISEL, Adrien DUMONCEL, Christine CARNET, Michel NORAZ, Noëlle YVER, Catherine JOLY, Marie-Line CRESTEY, Christelle HELYE

Claude TOLMER a donné procuration à Christelle HELYE

Yves SIMON a donné procuration à Adrien DUMONCEL

EXCUSE Claude WITTEMBERG retenu par une réunion à la CCH

Didier LE BEL a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion de conseil.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions telles qu'annexées à la présente délibération.

ETUDE DE DEVIS

1) TRAVAUX PIGNON BOULANGERIE

Mr DUBOST présente au conseil municipal 3 devis pour la réfection du pignon de la boulangerie qui est lézardé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l'entreprise la moins disante : Pascal HOCHET pour un montant TTC de 2511.72€

2) CHAUDIÈRE GAZ LOGEMENT PRÈS DE LA MAIRIE

La chaudière étant hors d'usage, Mr DUBOST présente 2 devis. Le devis, le moins disant, de la SELCA est retenu pour un montant TTC de 2137.21€

3) EXTINCTEURS

Le devis de ISOGARD, pour le remplacement de trois extincteurs, est retenu pour un montant TTC de 416€.

ELECTIONS EUROPEENNES du 07/06/2009

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

De 8 heures à 10 heures 30 :

Christelle HELYE, Noëlle YVER, Claude WITTEMBERG

De 10 heures 30 à 13 heures :

Adrien DUMONCEL, Michel NORAZ, Christine CARNET

De 13 heures à 15 heures 30 :

Marie-Line CRESTEY, Catherine JOLY, Didier LE BEL

De 15 heures 30 à 18 heures :

Grégory GRISEL, Hubert DUBOST, Yves-Marie BONNISSANT

BAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

LOGEMENT PRESBYTERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire aux mêmes conditions, pour une durée de 3 ans, les baux pour les 3 logements du presbytère, à savoir :

Logement 1 : à compter du 01/04/2009 moyennant un loyer mensuel de 230€

Logement 2 : à compter du 01/01/2009 moyennant un loyer mensuel de 240.21€

Logement 3 : à compter du 01/08/2009 moyennant un loyer mensuel de 250€ payables à terme échu à Mr le Receveur Municipal.

Ceux-ci seront indexés sur la valeur moyenne de l'indice national INSEE du coût de la construction publié au 4^{ème} trimestre 2008.

LOGEMENT AU DESSUS DU GROUPE PRIMAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, consent à établir un bail, à compter du 15/06/2009, à Mr Didier LECLERC aux mêmes conditions que celui établi précédemment à l'ancien locataire, Mr Serge CHOPIN, moyennant un loyer mensuel de 428. € payable à terme échu à Mr le Receveur Municipal. Ce bail sera indexé sur la valeur moyenne de l'indice national INSEE du coût de la construction publié au 4^{ème} trimestre 2008.

FETES ET CEREMONIES

Le Maire expose au conseil municipal que certaines dépenses réglées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies », tels que le repas des aînés, la fête des mères, le pot du nouvel an, fête de la musique etc..., doivent être justifiées par une délibération.

Ouï, cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire, pour la durée du mandat municipal, à engager et payer les dites dépenses, prévues au budget, sans avoir à en rendre compte à chaque fois.

VIREMENTS DE CREDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise les virements de crédits suivants en prévention de la maintenance de l'éclairage public à venir.

Article 61523 : + 1500€

Article 61522 : - 1500€

Mr LE BEL précise au conseil municipal qu'il serait souhaitable de faire établir par une entreprise une cartographie de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Le conseil donne son accord, des devis seront demandés.

FETE DE LA MUSIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les différents devis présentés pour l'organisation de la fête de la musique qui aura lieu le 19/06/2009, à savoir : Contrôle, surveillance, sécurité, prévention pour 330€, la Croix rouge pour 250€, les signaleurs pour 300€ et la sonorisation pour 700€.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mr le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population sera réalisé sur le territoire communal entre le 21/01/2010 et le 20/02/2010. A cet effet, il y a lieu de nommer un coordonnateur chargé d'assurer l'encadrement de l'agent recenseur et le suivi en continu de la collecte des informations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Marie-Christine HENRY pour assurer cette fonction.

PLU

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire du fascicule présenté par le cabinet d'étude chargé de la révision du POS et de la transformation du POS en PLU. Mr le Maire attire l'attention du conseil sur les différentes phases de la procédure à venir :

QUESTIONS DIVERSES

Barbizon va célébrer prochainement le 150^{ème} anniversaire de l'Angélus. Mr le Maire invite le conseil à réfléchir sur la façon d'associer la commune à cet évènement: déplacement des habitants de notre commune à Barbizon.

Prochaine réunion de conseil le 22/06/2009

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE
YVES-MARIE BONNISSANT**

Nombre de membres du conseil municipal : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 13
Date de convocation 18/05/2009
Date d'affichage 28/05/2009